



Programme de supplément au loyer

UN VOLET DU PROGRAMME DE LOGEMENT À PRIX ABORDABLE (PLPA)

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE LOGEMENT À PRIX ABORDABLE (PLPA)?

Le PLPA est un projet d'environ 50 millions de dollars échelonné sur cinq ans qui est mis en œuvre conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Le Programme permettra d'augmenter le nombre de logements locatifs et de nouvelles maisons à prix abordable au Manitoba. Pour ce faire, on mettra en œuvre plusieurs stratégies : favoriser la construction de nouveaux logements locatifs et de nouvelles maisons, offrir une option de réparation ou de transformation, fournir un appui financier pour aider les personnes à effectuer le versement initial lors de l'achat d'une maison et offrir des suppléments au loyer.

QU'EST-CE QUE LE NOUVEAU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER?

Le Programme de supplément au loyer aide les familles et les personnes âgées à faible revenu, ainsi que les ménages à faible revenu qui ont des besoins spéciaux, à louer un logement abordable et adéquat sur le marché privé ainsi que dans les ensembles d'habitations sans but lucratif abordables. Le logement doit avoir été rénové récemment ou construit grâce au PLPA. Le gouvernement provincial conclut des ententes avec les propriétaires ou exploitants de logements privés rénovés ou construits grâce au PLPA afin de payer une partie des unités des propriétés locatives. La province paie la différence entre le loyer marchand approuvé demandé par le locateur et le loyer adapté au revenu payé par le locataire agréé.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER?

Pour être agréé, un locataire doit :

- avoir un revenu total du ménage qui est inférieur à la limite établie tous les ans par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);
- être un résident permanent du Canada;
- avoir 18 ans ou plus;
- être titulaire d'une carte d'immatriculation valide de Santé Manitoba sur laquelle figure le nom du locataire.

DE QUELLE FAÇON LES PRESTATIONS DU PROGRAMME SONT-ELLES VERSÉES?

Le supplément au loyer est la différence entre le loyer adapté au revenu et le loyer marchand approuvé qui est demandé pour le logement abordable.

La SCHL verse le supplément au loyer mensuel aux responsables de l'ensemble d'habitations et le locataire paie son loyer comme il le fait normalement.

OÙ PUIS-JE OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER?

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que des formulaires de demande, veuillez composer le 945-5566 (à Winnipeg) ou le 1 866 689-5566 (sans frais au Manitoba).



Canada

Manitoba 